

Zones de gestion des pêches 13, 14

Tous les lacs sur l'île Manitoulin font partie de la zone 10 sauf la baie South (zone 13) et le lac Wolsey (zone 14). Il existe certaines exceptions réglementaires touchant l'île Manitoulin. Veuillez consulter « île Manitoulin - les eaux à l'intérieur des terres » sous Exceptions aux règlements - zone 10.

À l'est de la porte d'écluse de l'ouvrage de compensation et de l'écluse de Sault Ste. Marie, la rivière Ste-Marie est dans la zone 14.

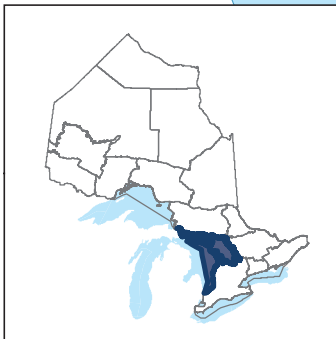
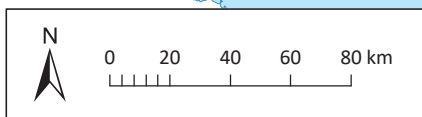
Légende

- Ville ou collectivité
- Bureau de district du ministère
- Route principale
- + + Voie ferrée principale
- ⊞ Limite de la zone
- ⬢ Lac principal
- Zone protégée

Ontario

Tous les lacs sur l'île Manitoulin font partie de la zone 10 sauf la baie South (zone 13) et le lac Wolsey (zone 14). Il existe certaines exceptions réglementaires touchant l'île Manitoulin. Veuillez consulter « Île Manitoulin - les eaux à l'intérieur des terres » sous Exceptions aux règlements - zone 10.

À l'est de la porte d'écluse de l'ouvrage de compensation et de l'écluse de Sault Ste. Marie, la rivière Ste-Marie est dans la zone 14.



Légende

- Ville ou collectivité
-  Bureau de district du ministère
-  Route principale
-  Voie ferrée principale
-  Limite de la zone
-  Lac principal
-  Zone protégée

- Ville ou collectivité
- Bureau de district du ministère
- Route principale
- + Voie ferrée principale
- Limite de la zone
- Lac principal
- Zone protégée